



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ- MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT ELARGIE AUX COMMUNES DE SANCOURT ET SAILLY-LEZ-CAMBRAI

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et notamment les articles L 121.4 et R 121.1 ;

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 20 avril 2017 modifiant le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de COMPIEGNE (Oise) et AUBENCHEUL-AU-BAC (Nord) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 9 juillet 2012 portant institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de BARALLE en date du 13 Février 2015, BOURLON en date du 6 Mars 2015, BUISSY en date du 9 Mars 2015, EPINOY en date du 23 Février 2015, MARQUION en date du 16 Février 2015, OISY-LE-VERGER en date du 6 Mars 2015, PALLUEL en date du 9 Avril 2015, RUMAUCOURT en date du 10 Avril 2015, SAINS-LEZ-MARQUION en date du 10 Février 2015, SAUCHY-CAUCHY en date du 5 Mars 2015, SAUCHY-LESTREE en date du 20 Février 2015, AUBENCHEUL-AU-BAC en date du 24 Février 2015, FRESSIES en date du 20 Mars 2015, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE en date du 9 Avril 2015 et de HAYNECOURT en date du 3 Avril 2015 élisant les membres propriétaires de la commission;

ATTENDU que la désignation de Monsieur Didier DHORDAIN en tant que propriétaire titulaire, par délibération du Conseil Municipal de FRESSIES en date du 20 Mars 2015 ne

peut être retenue, celui-ci étant déjà nommé sur la commune de BUISSY et qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre ;

Vu l'article L121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui précise qu'à défaut d'élection des propriétaires par le Conseil Municipal dans un délai de trois mois après sa saisine, le Président du Conseil départemental procède à leur désignation ;

Vu la proposition du Président de Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date des 23 octobre 2012 et 16 Octobre 2015 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu la proposition transmise par la MNLE Sensée en date du 21 Janvier 2015 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission et constatant que cette structure n'est plus fonctionnelle ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 29 Janvier 2015 désignant le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération ;

Vu la nouvelle proposition transmise par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 9 Janvier 2017 désignant Monsieur Pierre-Marie LESAGE en remplacement de Monsieur Bruno BOITELLE ;

Vu la proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT en date du 18 janvier 2017 d'un périmètre avec extensions sur les territoires des communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI, SANCOURT, ABANCOURT ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI en date du 29 mai 2017 et SANCOURT en date du 30 juin 2017 acceptant l'extension du périmètre et demandant la création d'une nouvelle Commission Intercommunale ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de SAILLY-LEZ-CAMBRAI en date du 19 septembre 2019, SANCOURT en date du 7 décembre 2018 élisant les membres propriétaires de la commission ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de HAYNECOURT en date du 4 septembre 2020, Madame le Maire de FRESSIES en date du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire de SANCOURT en date du 16 octobre 2020, Monsieur le Maire de SAUCHY-CAUCHY en date du 5 octobre 2020, Monsieur le Maire de RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE en date du 24 septembre 2020, Monsieur le Maire de MARQUION en date du 8 octobre 2020, Monsieur le Maire de SAINS-LES-MARQUION en date du 8 septembre 2020, Monsieur le Maire de PALLUEL en date du 22 juillet 2020, Madame le Maire de OISY-LE-VERGER en date du 24 septembre 2020, Monsieur le Maire de AUBENCHEUL-AU-BAC en date du 18 septembre 2020 suite au renouvellement des conseillers municipaux et des propriétaires en raison des élections municipales, la commune de SAILLY LEZ CAMBRAI, BARALLE, BOURLON, EPINOY, BUISSY, SAUCHY-LESTREE, RUMAUCOURT n'ayant pas transmis de nouvelle proposition ;

Vu la nouvelle désignation du Président Titulaire de la Commission par le Président du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS en date du 27 novembre 2020 suite à la démission de Monsieur Jean-Claude PLICHARD ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord Pas-de-Calais en date du 20 juillet 2021 en raison des élections municipales ;

Vu l'arrêté en date du 13 décembre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de son représentant et de son suppléant et du 6 octobre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, de son représentant et de son suppléant suite aux récentes élections ;

Vu l'arrêté modifiant la Composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT du 17 décembre 2021 ;

Vu la nouvelle désignation par le Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental en date du 3 août 2023 suite au départ en retraite de Monsieur Francis URBANIAK ;

Vu la nouvelle proposition de la Société du Canal Seine-Nord Europe en date du 10 mai 2023 désignant la directrice du service foncier en tant que représentante du maître d'ouvrage suite au départ de Monsieur Jean-Pierre VELCHE ;

Vu l'élection de Monsieur Thierry GILLERON en tant que Maire de la commune de PALLUEL suite au décès de Monsieur Jean-François LEMAIRE ;

Vu la nouvelle proposition de la commune de PALLUEL en date du 14 août 2023 désignant Madame Marilène LEGAY, Conseillère Municipale pour représenter Monsieur Thierry GILLERON, Maire de PALLUEL.

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT ;

Article 2 : A compter de la date de signature du présent arrêté, la commission est composée comme suit :

Présidence

- M. Pierre NICOLLE, commissaire enquêteur, Président
- M. Michel LION, commissaire enquêteur, Président suppléant

Commune de BARALLE

- M. Jean-Pierre LESTOCARD, Maire de BARALLE

Commune de BOURLON

- M. Jean-Luc BOYER, Maire de BOURLON

Commune de BUISSY

- M. Dominique BLARY, Maire de BUISSY

Commune d'EPINOY

- Mme Corinne DELEVAQUE, Maire d'EPINOY

Commune de MARQUION

- M. Jacques PETIT, Maire de MARQUION

Commune d'OISY-LE-VERGER

- Mme Marie-Christine GUENOT, Maire d'OISY-LE-VERGER

Commune de PALLUEL

- Mme Marilène LEGAY, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de PALLUEL

Commune de RUMAUCOURT

- M. Didier DRUBAY, Maire de RUMAUCOURT

Commune de SAINS-LEZ-MARQUION

- M. Guy de SAINT-AUBERT, Maire de SAINS-LEZ-MARQUION

Commune de SAUCHY-CAUCHY

- M. Jean-Charles DUPAS, Maire de SAUCHY-CAUCHY

Commune de SAUCHY-LESTREE

- M. Francis RIGAUT, Maire de SAUCHY-LESTREE

Commune d'AUBENCHEUL-AU-BAC

- M. Michel PRETTRE, Maire d'AUBENCHEUL-AU-BAC

Commune de FRESSIES

- Mme Marie-Danièle CHEVALIER, Maire de FRESSIES

Commune de RAILLENCOURT-SAINT-OLLE

- Mme Maryvone RINGEVAL, Adjoint au Maire de RAILLENCOURT-SAINT-OLLE

Commune de HAYNECOURT

- M. Bernard HUREZ, Maire de HAYNECOURT

Commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI

-Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX, Maire de SAILLY-LES-CAMBRAI

Commune de **SANCOURT**

-M. Claude LECLERCQ, Maire de SANCOURT

Membres propriétaires élus par les Conseils Municipaux

- MM. Alain LECOMTE, Jacques MOREAU, titulaires au titre de la commune de BARALLE.
- MM. Vincent COQUART, Philippe LAMAND, titulaires au titre de la commune de BOURLON.
- M. Didier DORDAIN, Mme Marie-Hélène DESVAUX, titulaires au titre de la commune de BUISSY.
- MM. Thierry BENOIT, Emmanuel BUSTIN, titulaires au titre de la commune d'EPINOY.
- MM. Franck CAPELLE, Patrick FOULON, titulaires au titre de la commune de MARQUION.
- MM. Pierre VAILLANT, Yves COQUELLE, titulaires au titre de la commune d'OISY-LE-VERGER.
- MM. Thierry GILLERON, Gérard DECAUDAIN, titulaires au titre de la commune de PALLUEL.
- MM. Thierry FOURMAUX, François SEVRETTE, titulaires au titre de la commune de RUMAUCOURT.
- MM. Jean-Michel DUBOIS, Guy DUBOIS titulaires au titre de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION.
- M. Bernard CARPENTIER, M. Pierre MERCIER, titulaires au titre de la commune de SAUCHY-CAUCHY.
- MM. Marc EVRARD, Michel HOQUET, titulaires au titre de la commune de SAUCHY-LESTREE.
- MM. Henri FONTAINE, Béatrice SAMPER, titulaires au titre de la commune d'AUBENCHEUL-AU-BAC.
- MM. Régis MASQUELIER, André GAMEZ, titulaires au titre de la commune de FRESSIES.
- MM. Cyrille PLATEAU, Charles-Stéphane HOQUET, titulaires au titre de la commune de RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE.
- M. Laurent DUPRIEZ, M. Dominique BOUTROUILLE, titulaires au titre de la commune de HAYNECOURT.
- MM. Philippe LAUDE, Xavier LAUDE, titulaire au titre de la commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI.
- MM. Olivier DESSERY, Thierry MARLIERE, titulaire au titre de la commune de SANCOURT.

- M. Joseph MERCIER, suppléant au titre de la commune de BARALLE.
- Mme Magali LAUDE, suppléante au titre de la commune de BOURLON.
- M. Alain SELLEZ, suppléant au titre de la commune de BUISSY.
- M. René DUPONT, suppléant au titre de la commune d'EPINOY.
- M. Didier PRETRE, suppléant au titre de la commune de MARQUION.
- M. Albert DHAUSSY, suppléant au titre de la commune d'OISY-LE-VERGER.
- M. Marcel HARY, suppléant au titre de la commune de PALLUEL.
- M. Louis FOURMAUX, suppléant au titre de la commune de RUMAUCOURT.
- Mme Thérèse LAMAND, suppléante au titre de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION.
- Mme Marie-Bernadette CARPENTIER, suppléante au titre de la commune de

SAUCHY-CAUCHY.

- M. Laurent DUPRIEZ, suppléant au titre de la commune de SAUCHY-LESTREE.
- M. Bernard RUYFFELAERE, suppléant au titre de la commune d'AUBENCHEUL-AU-BAC.
- Mme Edith HORNAIN, suppléante au titre de la commune de FRESSIES.
- M. Jean-Hubert LAUDE, suppléant au titre de la commune de RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE.
- Mme Chantal BOUTROUILLE, suppléante au titre de la commune de HAYNECOURT.
- M. Christian SEGARD, suppléant au titre de la commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI.
- M. Jacques CHAUWIN, suppléant au titre de la commune de SANCOURT.

Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture

- MM. Jean-Charles MERCIER, Jean-François LECOMTE, titulaires au titre de la commune de BARALLE.
- MM. François DUBOIS, Christophe TOURNAY, titulaires au titre de la commune de BOURLON.
- M. Christophe MERCIER, Mme Aude GODFRIND, titulaires au titre de la commune de BUISSY.
- MM. Christophe CHAUWIN, Philippe DEUSY, titulaires au titre de la commune d'EPINOY.
- Mme Marie Pierre BAILLIET, M. Romain LAMAND, titulaires au titre de la commune de MARQUION.
- MM. Jacques BROY, Noël DUQUENNE, titulaires au titre de la commune d'OISY-LE-VERGER.
- MM. Hubert COQUELLE, Marcel NICAISE, titulaires au titre de la commune de PALLUEL.
- MM. Frédéric DELLEMOTTE, Arnaud SEVRETTE, titulaires au titre de la commune de RUMAUCOURT.
- MM. Damien BEGHIN, Philippe DESRUENNE, titulaires au titre de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION.
- MM. Jean-Hubert LAUDE, Jean-François DUPRIEZ, titulaires au titre de la commune de SAUCHY-CAUCHY.
- MM. Arnaud BAES, Stéphane HOQUET, titulaires au titre de la commune de SAUCHY-LESTREE.
- MM. David BOUCHEZ, Damien DUBOIS, titulaires au titre de la commune d'AUBENCHEUL-AU-BAC.
- MM. Thierry DUFOUR, Hubert LUCAS, titulaires au titre de la commune de FRESSIES.
- MM. Etienne LAUDE, Rodolphe DUPAS, titulaires au titre de la commune de RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE.
- MM. Jean-Luc THERON, Pierre BOUTROUILLE, titulaires au titre de la commune de HAYNECOURT.
- MM. Patrick JACQUEMART, Marc SAVARY, titulaire au titre de la commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI
- MM. Armand DESSERTY, David BILBAUT, titulaire au titre de la commune de SANCOURT.

- M. Philippe DRAPIER, suppléant au titre de la commune de BARALLE.
- M. Guy LECLERCQ, suppléant au titre de la commune de BOURLON.
- M. Olivier LOCQUET, suppléant au titre de la commune de BUISSY.

- M. Nicolas LHOMME, suppléant au titre de la commune d'EPINOY.
- Mme Bénédicte DEUSY, suppléante au titre de la commune de MARQUION.
- Mme Anne-Sophie BERA, suppléante au titre de la commune d'OISY-LE-VERGER.
- M. Vincent DELFORGE, suppléant au titre de la commune de PALLUEL.
- M. Vincent SILVAIN, suppléant au titre de la commune de RUMAUCOURT.
- M. Pascal DELIGNY, suppléant au titre de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION.
- Mme Perrine GAMEZ, suppléante au titre de la commune de SAUCHY-CAUCHY.
- M. Fabrice VAILLANT, suppléant au titre de la commune de SAUCHY-LESTREE.
- M. Hubert DEUSY, suppléant au titre de la commune d'AUBENCHEUL-AUBAC.
- M. Jérôme DORDAIN, suppléant au titre de la commune de FRESSIES.
- Mme Laurence CHOPIN, suppléante au titre de la commune de RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE.
- M. Jean-Louis MAZY, suppléant au titre de la commune de HAYNECOURT.
- M. Pascal BUIRETTE, suppléant au titre de la commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI.
- M. Damien DUBOIS, suppléant au titre de la commune de SANCOURT.

Représentant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

- M. Jean-Jacques COTTEL, Président de la 4^{ème} Commission du Conseil départemental, titulaire
- M. Pierre GEORGET, Conseiller départemental, suppléant

Représentant le Président du Conseil départemental du Nord

- M. Nicolas SIEGLER, Vice-président du Conseil départemental, titulaire
- Mme Sylvie LABADENS, Conseiller départemental, suppléante

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages

- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
 - M. Alfred BURY, titulaire
 - M. Dominique LECLERCQ, suppléant
- Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
 - M. Pierre-Marie LESAGE, titulaire
 - M. Willy SCHRAEN, suppléant
- Nord Nature Environnement
 - M. le Président de Nord Nature, titulaire
 - Le représentant de M. le Président de Nord Nature, suppléant

Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux

- M. Wilfried GLAVIEUX

Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération

- Mme Annick TRANAIN, Direction Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.

Le représentant du maître d'ouvrage

- Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service foncier au sein de la société du Canal Seine-Nord-Europe.

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- M. Florent BONNET LANGAGNE, M. Jean-Paul LECUBIN, titulaires
- M. Fabrice THIEBAUT, Mme Clémentine CANDELIER suppléants

Article 3 : Un agent du service du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4 : La Commission a son siège à la mairie de MARQUION.

Article 5 : L'arrêté en date du 17 décembre 2021 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, HAYNECOURT, SANCOURT et SAILLY-LEZ-CAMBRAI est abrogé.

Article 6 : Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les maires de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, HAYNECOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT, SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Arnaud CURDY
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement